



Règlement d'ordre intérieur

1. Généralités

Le présent règlement régit les conditions d'accueil de tous, jūdōka, familles et visiteurs.

Le club accueille chacun tel qu'il est, sans aucune discrimination d'âge, de sexe, de conviction philosophique ou religieuse, d'origine ethnique, de langue ou de condition sociale. Il est attendu que chacun adopte la même attitude d'ouverture et de respect.

Toute personne qui fréquente le club doit prendre connaissance du règlement. **En t'inscrivant, tu (et tes représentants légaux) en acceptes toutes les conditions sans aucune restriction.**

Le règlement est affiché aux valves du club et consultable à tout moment. Il est accessible en ligne et téléchargeable sur le site du club : www.judopepinster.be. Une copie papier peut être obtenue sur simple demande au comité.

Les informations pour la saison en cours sont également affichées aux valves, distribuées à chaque nouvel arrivant et disponibles sur le site.

2. Le club

Le club est membre de la Fédération francophone belge de judo (FFBJ), reconnue par l'Adeps, le COIB, l'Union européenne de judo (EJU) et la Fédération internationale de judo (IJF), et du Comité provincial liégeois de judo (CPLJ). Le club et ses membres se conforment donc aux statuts et règlements édictés par ces organisations, notamment en matière d'affiliation, de compétitions, de grades et de lutte contre le dopage.

a. Organigramme

Le club est constitué en **asbl**. Il rassemble une section de jūdō et une section de karate. Les locaux sont aussi partagés par un club de jujitsu indépendant.

L'asbl est organisée comme suit :

- L'**Assemblée générale** (AG) est constituée de membres élus. Toute personne majeure qui en fait la demande écrite au Conseil d'administration peut en devenir membre. Elle se réunit une fois par an. Elle approuve les comptes, le budget et définit les grandes orientations de travail. C'est le lieu privilégié pour parler des projets.

- Le **Conseil d'administration** (CA) est constitué de membres élus par l'AG. Chaque section (jūdō et karate) y est représentée. Il a la responsabilité de la bonne gestion de l'asbl.

- Il y a un **comité** par section. Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'AG ou du CA pour en faire partie, il suffit d'en faire la demande. Le comité est délégué par le CA pour gérer tout ce qui concerne sa section, en l'occurrence le jūdō. C'est donc principalement à lui que tu auras affaire.

- L'**équipe pédagogique** est composée des moniteurs **chargés de cours**, brevetés par l'Adeps ; ils peuvent s'adjoindre des **assistants** pour les aider et, si nécessaire, les remplacer. Tous sont bénévoles. Un des chargés de cours est nommé enseignant principal (ou directeur technique) par l'AG. Chaque moniteur définit les objectifs du cours dont il a la charge. Si tu as une question concernant le cours enfants, par exemple, adresse-toi au chargé de cours enfants, il saura mieux te répondre que le chargé de cours adultes ! Les membres du CA ou du comité ne sont en aucun cas compétents sur ces questions.

- Toute personne qui souhaite mener un projet à bien peut en faire la proposition au comité. En cas d'acceptation, cette personne sera nommée **responsable de projet** sous la supervision du comité.

3. Affiliation

a. Inscription

Pour suivre les cours, les membres doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir **5 ans accomplis**
- remplir le **formulaire d'inscription** en ligne sur le site : www.judopepinster.be. Si tu n'as pas accès à internet, tu peux demander une version papier
- rentrer le **certificat médical** d'aptitude à la pratique du jūdō (document jaune en 3 volets)
- verser la **cotisation**, dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée générale, dans les conditions définies par le comité en début de saison ; des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande motivée, mais la cotisation reste due pour l'entièreté de la saison ; elle est non remboursable
- souscrire à la **licence-assurance** de la Fédération francophone belge de jūdō, dans les conditions définies par celle-ci (pour les débutants, remplir le document ad hoc ; pour les anciens, la renouveler avant l'échéance) ; la licence couvre les accidents survenant au cours des entraînements au club ou de la participation à des organisations reconnues par la FFBJ (compétitions et stages)
- se conformer au ROI
- à partir du 5^e cours, être équipé de **son propre jūdōgi** et de sa ceinture.

Le comité ou les professeurs pourront refuser l'accès au dōjō à tout jūdōka qui ne serait pas en ordre administratif et de paiement.

b. Transferts

Le jūdōka qui souhaite changer de club doit introduire une demande de transfert grâce au formulaire ad hoc signé par les deux clubs (accueillant et cédant).

c. Facilités de paiement

L'argent ne doit surtout pas être un obstacle.

Premièrement, renseigne-toi auprès de ta **mutuelle** pour une intervention dans les frais d'inscription à un club sportif. Lorsque nous aurons reçu ta cotisation, nous signerons bien volontiers une attestation.

Deuxièmement, des **aides extérieures** existent, notamment le CPAS.

Enfin, tu peux adresser une demande motivée au comité en toute confidentialité. Après discussion, il pourra te proposer un **arrangement** en fonction de ta situation. Il te fera signer une convention afin de s'assurer que tu respectes tes engagements. En cas de nouvelle difficulté, n'hésite jamais à revenir vers le comité pour demander une réadaptation de l'arrangement.

d. Exceptions

En cas de maladie ou de blessure de longue durée, sur présentation d'un justificatif, le comité n'accordera pas de remboursement, mais pourra consentir à une réduction de cotisation pour la saison suivante.

N.B. La cotisation n'est pas un abonnement à la leçon. On ne paie pas pour consommer un nombre défini de cours. Que tu viennes à tous les entraînements, une fois par semaine ou tous les six mois, peu importe : par le seul fait que tu sois inscrit, tout le long de la saison, le club est ouvert pour toi à chaque fois, les professeurs préparent leurs leçons en pensant que tu seras là, continuent à se former pour mieux s'occuper de toi, bloquent leur agenda au détriment de leurs autres loisirs dans l'espoir de t'accompagner dans des organisations extérieures, le comité mène des projets en tenant compte de toi, il te représente et défend tes intérêts dans des réunions fédérales et communales, l'électricité et le chauffage sont consommés, le loyer est dû. De plus, pour remercier les moniteurs de leur investissement bénévole, le club a à cœur de leur offrir un petit défraiement mensuel. Verser une cotisation pour aider le club dans toutes

ces démarches est le moins que tu puisses faire en contrepartie, et tu comprends pourquoi elle est due jusqu'à la fin de la saison et non remboursable.

e. Protection de la vie privée

Les informations demandées serviront à la bonne gestion administrative de ton dossier. Les données sont partagées dans un fichier Google Sheets accessible aux membres du comité. Elles seront conservées pendant la durée de ton affiliation au club et, sauf contre-indication de ta part, pendant une période de dix ans après la fin de ton affiliation, la date d'échéance de ta licence fédérale faisant foi. Tu peux à tout moment les consulter et les modifier sur simple demande au secrétaire. Les informations pertinentes pourront être communiquées aux moniteurs du club, à la Fédération francophone belge de judo et aux organisateurs d'événements tels que des stages et compétitions auxquels tu demanderais à t'inscrire.

f. Droit à l'image

Le club se conforme aux lois sur la protection de la vie privée et le droit à l'image pour la publication de photos et de vidéos. Une autorisation de publier des images de toi par divers canaux est demandée lors de ton inscription. Tu peux à tout moment retirer ton autorisation ou demander le retrait d'une image publiée en t'adressant au comité.

NB : les photos et vidéos collectives ne sont pas concernées par une interdiction de publication. Tu peux cependant toujours demander de retirer celles sur lesquelles tu apparais.

4. Lieu et horaires des entraînements

Les entraînements se déroulent au dōjō situé rue Jean Simon, 19 à 4860 Pepinster.

Un horaire détaillé est communiqué à tous en début de saison et affiché aux valves.

Les chargés de cours se réservent le droit de changer un jūdōka de groupe s'ils le jugent utile ou nécessaire, selon son âge et ses capacités.

Les jūdōka se présentent au complexe 10 minutes avant le début du cours en veillant au respect de la leçon qui précède.

5. Grades

Pour les grades kyū (ceintures de couleur), les conditions et modalités d'obtention sont définies par le chargé de cours et annoncés sous la forme qu'il jugera bonne.

Pour les grades dan (ceinture noire), seul le règlement en vigueur au sein de la FFBJ est d'application.

6. Règles de bonne conduite

Les professeurs sont garants de ces règles et peuvent en ajouter. Il faut toujours suivre leurs consignes. Il est de ton devoir de les **connaître**, les **appliquer** et les **transmettre** avec bienveillance aux nouveaux venus et aux plus jeunes. Si quelqu'un ne respecte pas les règles, le professeur pourra l'exclure du dōjō, qui que ce soit.

a. Étiquette

Salue en entrant dans le dōjō et en sortant.

Salue en montant sur le tatami et en le quittant.

Range soigneusement tes sandalettes ou zōri le long du tatami.

Laisse ton sac dans le vestiaire ou dépose-le soigneusement là où il ne gêne pas le passage.

À ton arrivée, attends que le professeur ait fini ses explications (regarde par une fenêtre) avant d'entrer discrètement dans le dōjō (en saluant !). Quand le professeur t'appelle, même si ce n'est pas encore l'heure de ton cours, tu dois réagir immédiatement !

Même chose quand tu arrives en retard, puis place tes zōri correctement, salue le tatami et va saluer le professeur dès qu'il est disponible.

Au moment du salut du cours précédent, aligne-toi le long du tatami, par ordre de grades, et salue en même temps (reste debout).

Le cours commence et se termine par un salut collectif.

Salue ton partenaire avant et après chaque exercice.

L'utilisation de téléphone n'est pas admise dans le dōjō. Il doit être désactivé et rangé au fond du sac. Le monde extérieur n'existe plus au sein du dōjō : il est entièrement consacré à l'entraînement. On oublie tout pour se concentrer sur la pratique.

En dehors du dōjō, tu représentes le club partout où tu vas, dans tout ce que tu fais. On attend de toi que tu en sois digne et que tu aies un comportement irréprochable. Le jūdō, c'est dans la vie de tous les jours !

b. Tenue

Jūdōgi blanc à grain de riz permettant les saisies fortes.

Ceinture (deux tours de taille). Il faut savoir faire le nœud tout seul.

Ta tenue doit toujours être impeccable : remets ta veste en place après chaque exercice et refais ton nœud de ceinture si nécessaire.

Les filles doivent porter un t-shirt blanc. Les garçons ne mettent pas de t-shirt.

c. Hygiène et sécurité

Rappelle-toi qu'on est toujours en contact avec les autres et qu'on colle souvent son visage par terre. Par respect pour les autres et pour le tatami, il faut donc un minimum de propreté :

Mets un jūdōgi propre et en bon état (on risque de se tordre les doigts dans les trous et les déchirures).

Lave-toi les mains et les pieds dans le vestiaire à ton arrivée.

Coupe-toi les ongles des pieds et des mains pour ne pas te les arracher et pour ne pas griffer les autres.

Évite les mauvaises odeurs.

Pieds nus sur le tatami ! En cas d'affection contagieuse (champignon, verrue...), il faut mettre une protection (bandage ou chaussette propre, mais attention, ça glisse !).

En dehors du tatami, interdit de se promener pieds nus ! Mets des sandalettes ou des zōri.

Enlève tous les bijoux (montre, bagues, colliers, bracelets, boucles d'oreille, pinces à cheveux).

Si tu as les cheveux longs, attache-les avec un élastique. De préférence, fais un chignon ou une tresse.

Il est interdit d'apporter de la nourriture, de fumer et de boire autre chose que de l'eau dans le dōjō. Les produits illicites sont bien sûr interdits dans l'ensemble du complexe.

d. Hydratation et pipis

Dépose une bouteille ou une gourde d'eau avec tes sandalettes au bord du tatami. Demande l'autorisation au professeur pour boire. Il n'est pas permis de sortir du dōjō.

Va aux toilettes avant le début du cours. Pendant le cours, tu ne pourras y aller que si c'est urgent, et ça risque de te coûter des pompages.

Si tu es malade, n'attends pas, cours jusqu'aux toilettes sans demander !

e. Parents et spectateurs

Des chaises sont disponibles à l'intérieur du dōjō pour regarder les cours. Le silence et la discrétion sont de rigueur. Les parents ne peuvent intervenir auprès de leurs enfants qu'avec l'autorisation du professeur.

Il est permis de photographier et filmer sa propre famille en toute discrétion. La publication de ces images est soumise aux lois sur la protection de la vie privée et le droit à l'image.

Le professeur peut être interpellé à tout sujet avant ou après le cours (pas pendant !).

f. Vestiaires, matériel et locaux

Le vestiaire doit rester en ordre pour permettre à d'autres de l'utiliser : accroche tes vêtements soigneusement ou range-les dans ton sac.

Tu es responsable de tes effets personnels ; veille à respecter ceux des autres. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Il est interdit de toucher au matériel (mannequin, armes en bois, cordes, sacs de frappe, etc.) sans autorisation des professeurs. Une partie de ce matériel appartient non pas à nous, mais aux sections de jujitsu ou de karate.

Tu es responsable de toute dégradation du matériel et des locaux que tu causerais.

7. Accidents

Tu dois veiller à ta sécurité et à celle des autres à tout moment. De plus, il faut avertir directement le professeur lorsque tu constates une cause éventuelle de danger.

En cas d'accident, les premiers soins sont assurés au dōjō où une boîte de secours et un DEA sont à disposition. Si nécessaire, les services de secours seront appelés.

Le club décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir entre le domicile et le complexe sportif ou entre le parking de celui-ci et le dōjō (aller et retour). Pour rappel, les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'intérieur du complexe et ne peuvent quitter le dōjō que lorsqu'un parent ou responsable reconnu est présent.

8. Compétitions

Pour participer à une compétition, **inscris-toi** auprès du professeur **au moins une semaine** à l'avance. S'inscrire, c'est s'engager. Les professeurs sont des bénévoles qui organisent leur temps libre pour s'occuper de toi, ils comptent sur ta présence. Si tu as un **empêchement**, **préviens-les** le plus tôt possible. En compétition, tu dois avoir : ta licence à jour, ta carte d'identité, ton jūdōgi propre et en bon état, ta ceinture + une ceinture blanche et une ceinture rouge, une gourde d'eau, de quoi reprendre des forces entre les combats (facile à digérer : fruits (vive la banane !) ou biscuits ; évite le chocolat, les chips, les produits laitiers, les sauces, le gras et les boissons sucrées – eh oui...).

Avant la compétition, il est important de **bien déjeuner**. Des pâtes ou du riz et un fruit sont le menu idéal. Il est extrêmement important de **boire de l'eau** tout au long de la journée.

Comme au club, **chacun son rôle** : les jūdōka combattent, les coaches fixent les objectifs, donnent les consignes, grondent si nécessaire et règlent les problèmes, les parents encouragent, félicitent et consolent leurs enfants (et les autres) comme un fan-club.

Chacun représente le club et garde une attitude **irréprochable et fair-play** envers les adversaires, les arbitres, les officiels, les organisateurs et le reste du public.

9. Soutien à la participation

L'Assemblée générale a défini un petit budget pour soutenir la participation à des stages extérieurs reconnus (par ex. le stage Cédric Taymans) et à certains tournois.

Pour pouvoir prétendre à un soutien, il faut :

- informer le secrétaire de ton intention de participer **par écrit au plus tard 30 jours avant** le début du stage ou la compétition (au plus tard le 15 juin pour les stages d'été)
- être en ordre de cotisation pour la saison
- être en ordre de licence et de visite médicale
- être suffisamment régulier aux entraînements
- après le stage ou la compétition, fournir une preuve de ta participation

Le comité et les professeurs délibéreront ensuite du montant qui peut être attribué à chacun en fonction du nombre de candidats, dans la limite du budget disponible. Tu seras informé de la décision (accord ou refus et montant) et des modalités du soutien (versement direct de la somme ou réduction de la cotisation de la saison suivante). **Une partie des frais d'inscription reste à ta charge**. N'attends pas la dernière minute pour faire ta demande. Plus tôt on sait combien de participations il y aura dans l'année, meilleur sera le partage du budget. Si nécessaire, le comité pourra définir des priorités ou une limite du nombre de soutiens.

NB1 : aucun soutien ne pourra être accordé si une des conditions n'est pas remplie. Il s'agit de valoriser ceux qui participent activement à la vie du club.

NB2 : c'est toi-même qui dois faire l'inscription aux stages. N'attends pas la dernière minute, les places sont limitées.

10. Lutte contre le dopage

Conformément à la loi, aux statuts de la FFBJ et à nos propres convictions, nous te mettons en garde contre les dangers représentés par l'utilisation de différents moyens et substances de dopage. Le recours à ces substances entraînera des sanctions sévères. Ainsi, consulte la liste des substances illicites sur le site de l'Agence mondiale antidopage : www.wada-ama.org/fr. De plus, un lien est disponible sur la page bit.ly/AgendaJudo vers les règlements de la FFBJ, comprenant notamment l'extrait du ROI concernant le dopage et la liste des interdictions arrêtée par le Gouvernement de la Communauté française concernant les produits et moyens susceptibles d'améliorer artificiellement les capacités physiques et cardio-respiratoires.

11. Sanctions

Tout manquement au présent règlement ainsi qu'aux diverses règles en vigueur donne lieu à l'application d'une sanction en proportion avec la gravité de l'acte posé, telle que :

- la réprimande verbale, signifiée à l'intéressé par le professeur ou le comité,
- la réprimande écrite émanant du professeur et du comité,
- l'exclusion du tatami pour une durée déterminée (il est alors permis d'assister aux cours en spectateur),
- l'interdiction de participer à des organisations extérieures (compétitions, stages) pour une durée déterminée,
- l'exclusion du dōjō pour une durée déterminée,
- l'exclusion définitive du club,
- la sanction devant avant tout être éducative, il y a toujours réparation du dommage, symbolique (excuses) ou matérielle (dédommagement, tâche manuelle ou service au club) selon le cas.

Le comité s'engage à ce que les sanctions appliquées soient proportionnelles à la gravité du manquement. La répétition d'un manquement peut entraîner une aggravation de la sanction.

LA CHARTE



ÉTHIQUE

S P O R T

Ethique

RESPECT SANS FRONTIÈRES

Faire preuve d'esprit sportif, c'est :

- Respecter les règlements et ne jamais chercher à les enfreindre.
- Respecter l'autre comme soi-même et s'interdire toute forme de discrimination sur base du sexe, de la race, de la nationalité ou de l'origine, de l'orientation sexuelle, de l'origine sociale, de l'opinion politique, du handicap ou de la religion.
- Respecter le matériel mis à disposition.
- Éviter l'animosité et les agressions dans ses actes, ses paroles ou ses écrits.
- Rester digne dans la victoire comme dans la défaite, en acceptant la victoire avec modestie, ne pas chercher à ridiculiser l'adversaire.
- Savoir reconnaître la supériorité de l'adversaire.
- Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par la tricherie, ne pas user d'artifices pour obtenir un succès, respecter l'adage "un esprit sain dans un corps sain".

La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre. Le sport doit être considéré comme l'école de la solidarité et de la maîtrise de soi.

Adeps

WWW.ADEPS.BE

À L'INITIATIVE DU MINISTRE DES SPORTS
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE





PANATHLON
WALLONIE-BRUXELLES

Charte des droits de l'enfant dans le Sport

- Droit de faire du Sport.
- Droit de s'amuser et de jouer comme un enfant.
- Droit de bénéficier d'un milieu sain.
- Droit d'être traité avec dignité.
- Droit d'être entouré et entraîné par des personnes compétentes.
- Droit de suivre des entraînements adaptés aux rythmes individuels.
- Droit de se mesurer à des jeunes qui ont les mêmes probabilités de succès.
- Droit de participer à des compétitions adaptées.
- Droit de pratiquer son sport en toute sécurité.
- Droit d'avoir des temps de repos.
- Droit d'être ou de ne pas être un champion.

Reproduction autorisée en accord avec le service des loisirs de la Jeunesse (D.L.P.) - Genève.

info@panathlon.be

Charte des parents



Fair Play

Mon enfant fait du sport...

1. Je ne le force pas à en faire à tout prix et me rappelle qu'il fait du sport pour son plaisir et non pour le mien
2. Je lui apprend que faire de son mieux est plus important que de gagner
3. Je l'encourage à respecter les règles et à ne pas utiliser la violence pour résoudre les conflits
4. Dans la défaite comme dans la victoire, j'encourage tous les membres de l'équipe
5. Je dénonce toute forme de racisme ou de discrimination, je respecte la diversité et encourage l'égalité des chances
6. Je soutiens le personnel du club et son travail en respectant les horaires et les consignes
7. Je respecte les décisions de l'arbitre, même si je ne suis pas d'accord avec lui
8. Je n'agresse pas, verbalement ou physiquement, les autres parents. Ils sont des supporters comme moi
9. À chacun son rôle : j'encourage mon enfant, l'entraîneur entraîne et l'arbitre arbitre
10. Quelle que soit la situation, je ne dépasse jamais les lignes

... Je suis un parent Fair Play



Charte rédigée par l'association Panathlon Wallonie-Bruxelles, avec le soutien du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, dans le cadre du plan pour la promotion du Fair Play dans le football bruxellois, à l'initiative du Ministre des Sports de la Cocof

www.panathlon.be
www.facebook.com/PanathlonWB



CENTRE POUR L'
ÉGALITÉ
DES CHANCES
ET LA LUTTE CONTRE
LE RACISME

12 CONSEILS POUR LES PARENTS DE JEUNES JOUEURS & JOUEUSES



ACCOMPAGNER



RESPECTER L'EDUCATEUR



ENCOURAGER



ACCEPTER L'ERREUR



NE PAS DONNER D'INSTRUCTIONS



RESPECTER LES ARBITRES



RESTER DERRIERE LA MAIN COURANTE



CONTRÔLER VOS ÉMOTIONS



ÊTRE À L'ÉCOUTE DE VOTRE ENFANT



RESPECTER ADVERSAIRES ET AUTRES PARENTS



VALORISER LES BONNES ATTITUDES



RÉCONFORTER